

71. Séance du 3 juin 1814

Voir la transcription de cet item

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Citer cette page

71. Séance du 3 juin 1814, 1814/06/03

Elsa Courant, CELFF ; EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 25/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/jeuxfloraux/items/show/5203>

Copier

Registre (test)

Folio74

Type de séanceOrdinaire

Présents

- Ayguesvives (d'), Félix
- Carré, Pierre-Laurent [l'abbé]
- Dantigny, François
- Jamme, Auguste [l'abbé]
- Jamme, Gabriel-Joseph-Alexandre
- Malaret (de), Joseph
- Saint-Jean (l'abbé de)

Objet

- L'Académie décide de reporter à plus tard sa décision
- La commission chargé de réfléchir sur les Fleurs est d'avis de ne rien changer

Présentation

Date 18/06/03

Mentions légales Fiche : Elsa Courant, CNRS - Sorbonne université ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)

Editeur de la fiche Elsa Courant, CELFF ; EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Contributeur(s) Courant, Elsa (éditeur scientifique)

Information générales

Langue Français

Notice créée par [Maria Laura Cucciniello](#) Notice créée le 12/06/2024 Dernière modification le 26/10/2024

N
Le résultat obtenu
est le suivant :
un rapport de 10 minutes
dans la partie
de la ville à la fin

Il n'y a pas de
fréquence
fréquente le 3 juillet
à 10 h 30
M. Lebel dit
M. Hantigny
M. de Malard
M. Journe
M. Vialle
M. Steppenbach
M. Caué

La réunion distinguée
la question réglementaire
et celle d'ordre
se sont déroulées
au profit de l'ordre
de la ville changeant
d'heure. L'ordre a été
en collaboration avec
les deux autres pour une
une plus grande sécurité
des personnes et des biens.

Conseil municipal du 11
juillet 1814
M. Lebel, M. Journe
M. Caué et M.
M. Steppenbach

M. Journe
M. Steppenbach
M. Caué
M. Lebel

Le rapport
est le suivant :
Le rapport de 10 minutes
dans la partie
de la ville à la fin

Le rapport fait par M. Lebel
comme il résulte de l'ordre
du conseil de la ville
du 10 juillet 1814
et de l'ordre de 10 minutes
et de la ville changeant
d'heure pour une plus grande
sécurité des personnes et des biens
est le suivant :
Le rapport fait par M. Lebel
comme il résulte de l'ordre
du conseil de la ville
du 10 juillet 1814
et de l'ordre de 10 minutes
et de la ville changeant
d'heure pour une plus grande sécurité

des personnes et des biens
comme il résulte de l'ordre
du conseil de la ville
du 10 juillet 1814
et de l'ordre de 10 minutes
et de la ville changeant